



Actualités, Le Mag Santé | 5 octobre 2026

Une semaine pour que l'accessibilité auditive ne soit plus une exception mais un réflexe !



Partager



Du 5 au 11 octobre prochain, SurdiFrance, fédération d'associations de personnes malentendantes et devenues sourdes, organise sa première Semaine nationale de l'accessibilité auditive (SNAA). Des rencontres, animations, démonstrations sont prévues sur tout le territoire. Objectif, rendre visible l'accessibilité auditive qui passe notamment par des solutions techniques de transmission audio, comme la boucle magnétique. Des dispositifs éprouvés mais pas encore assez répandus.

« Il y a quelques années, à un concert de Laurent Voulzy et Alain Souchon que j'apprécie et dont je connais pourtant très bien les chansons, la soirée a été éprouvante. C'était quasi inaudible malgré mon implant cochléaire. La salle n'était pas équipée d'une boucle magnétique qui aurait permis d'acheminer le son directement dans mon appareil », se souvient Maryannick Moal, malentendante, adjointe administrative à l'université de Brest, présidente de Surd'Iroise, l'une des associations membres de SurdiFrance, dont elle est administratrice.

Comme elle, entre 6 et 7 millions de personnes, soit près de 10 % de la population française, ont des problèmes d'audition selon l'estimation la plus courante. Pour la plupart d'entre elles, il n'existe pas vraiment de médecine réparatrice mais plutôt compensatrice qui repose sur un appareillage auditif. D'après l'étude 2025 EuroTrak, 55 % des personnes déficientes auditives en France en sont équipées (contre près de 46 % en 2022). Ce chiffre en nette progression, notamment grâce à la réforme du 100 % santé, lancée en janvier 2019 et pleinement effective depuis janvier 2021, place notre pays au premier rang mondial en la matière. « Il n'empêche, ces appareillages ne permettent pas de récupérer une audition normale, juste de l'améliorer. Et dans un environnement bruyant comme une salle de spectacle, une gare, une école ou une conférence, ils montrent souvent des limites.

Sensibiliser à un enjeu sociétal
Une personne malentendante peut être présente, voir son interlocuteur et pourtant ne pas Face à ce constat, cette première Semaine nationale de l'accessibilité auditive a pour but avoir accès à ce qui est dit », explique Yann Griset, président de SurdiFrance. de sensibiliser le grand public, les collectivités, les établissements recevant du public (ERP)

et les professionnels à cet enjeu : permettre aux personnes sourdes et malentendantes d'accéder à l'information, de communiquer et de participer pleinement à la vie sociale. Au programme notamment : des démonstrations de matériels, des rencontres ou encore des vérifications d'équipements. Les ERP ont l'obligation depuis la loi dite handicap de 2005 d'être accessibles à tous types de handicap, y compris auditif. Or, il n'existe pas d'indicateurs officiels de taux de conformité sur ce sujet. « Cette loi n'est pas assez respectée. De trop nombreux lieux ne sont pas encore équipés, comme les palais de justice ou les palais des congrès », avance Sigrid Cathelain, responsable de la société Axe Audio, spécialisée dans les solutions techniques d'accessibilité auditive.

Parmi celles-ci, la boucle d'induction magnétique (BIM) ou plus simplement « boucle magnétique », soit un système de diffusion sans fil permettant de transmettre un signal audio débarrassé des bruits ambiants et de l'écho directement dans l'appareil auditif ou un implant cochléaire disposant de la position « T » des personnes malentendantes équipées. La version la plus repérable est la boucle magnétique d'accueil, une sorte de boîtier capable d'isoler, par exemple, la voix d'un agent au guichet d'une médiathèque. La plus

Des solutions techniques en pleine transition

ancienne est une boucle fixe, un câble « électrique » généralement placé dans le sol, installé dans une salle sonorisée (théâtre, lieu de culte, salles de conférences...) couplé à un amplificateur spécifique. Il existe également des boucles portatives, par le biais de colliers magnétiques branchés sur des récepteurs de systèmes de transmission haute fréquence (HF) ou infrarouges.

chantier de reconstruction de la cathédrale Notre-Dame, à Paris : une BIM fixe sous les dalles de la nef. Mais aujourd'hui elle attend un accroissement de son carnet de commandes. « *Nous sommes tributaires des fabricants d'appareils auditifs. Il faut qu'ils continuent d'inclure la position « T » dans tous leurs produits, et que les audioprothésistes qui les vendent respectent leur obligation d'information des patients concernant les solutions d'accessibilité* », s'agace Sigrid Cathelain. Par ailleurs, le marché des équipements techniques est en phase de transition. Auracast, un nouveau système de transmission du son sans fil, dérivé du Bluetooth, se développe de plus en plus depuis 2025. « *Cette technologie que, bien sûr, nous proposons ne va pas supplanter tout de suite les boucles magnétiques tant elles sont universelles depuis de nombreuses années. Elles doivent perdurer. La transition se profile sur le long terme* », analyse la responsable d'Axe Audio.

Maryannick Moal, 53 ans, détectée malentendante à l'adolescence suite à une perte d'audition progressive, a connu un parcours d'appareillage évolutif : ce furent d'abord des prothèses conventionnelles, puis la pose d'un implant cochléaire en 2008, compatible avec une boucle magnétique grâce à la position « T » mais pas avec Auracast. « *Au travail, j'ai un certain confort auditif au téléphone, celui-ci est muni d'un casque équipé d'une boucle magnétique qui m'isole des bruits extérieurs. Je retrouve ce confort quand je suis dans un lieu culturel équipé. Une BIM ne garantit pas seulement la compréhension, elle évite aussi une fatigue attentionnelle majeure liée à l'effort de concentration* », témoigne-t-elle.

Des avancées mais encore un long chemin à parcourir

Pour cette Semaine nationale de l'accessibilité auditive, SurdiFrance s'appuie sur Fénix, un renard en peluche : la mascotte de l'opération a été prise en photo tout l'été par les membres des associations de la fédération dans les lieux accessibles aux personnes déficientes auditives. L'idée étant de mettre en valeur les établissements équipés, notamment de BIM, pour encourager d'autres structures à en faire de même. Le Musée du château de Mayenne, équipé depuis plus de dix ans d'une boucle magnétique à l'accueil et dans la salle principale, en est un bon exemple. Il propose aussi des colliers à boucle magnétique permettant de profiter d'une application audioguide accessible via un téléphone portable. « *Depuis son ouverture en 2008, l'inclusion est un axe prioritaire pour l'établissement. Nous avons été le premier site culturel labellisé Tourisme & Handicap en Mayenne. Pour les personnes malentendantes et devenues sourdes, les explications audio sont également disponibles en version texte, et des agents formés à la langue des signes peuvent les accueillir et proposer sur réservation des visites adaptées* », détaille Justine Fortin, médiatrice culturelle, référente Accessibilité au musée.

En effet, l'accessibilité auditive ne se résume pas qu'à des systèmes d'accès au son, mais passe aussi par le sous-titrage, la transcription écrite de la parole ou encore la mise à dispositions d'informations visuelles. En ce sens, un décret publié le 2 septembre dernier, et applicable à compter du 1er mars 2027, semble être une avancée. Il précise les modalités d'accessibilité de l'accueil physique et en visioconférence dans les services publics pour les personnes sourdes ou malentendantes. Néanmoins, tout en imposant un résultat, le texte laisse une certaine souplesse dans les moyens mobilisables et ne s'enclenche que sur la demande d'un(e) citoyen(ne) à qui une solution adaptée à sa situation doit être alors proposée. « *Le travail est encore long. L'accessibilité auditive est le parent pauvre de l'accessibilité. Elle ne doit plus être l'exception mais un réflexe, partout : dans les collectivités, les établissements culturels, les services publics, les entreprises, les commerces... C'est l'un des messages de cette semaine nationale. Elle a également pour but de mieux informer les patients concernés sur le sujet afin qu'ils s'en emparent et réclament les solutions existantes là où elles ne sont pas encore proposées* », résume Yann Griset, président de SurdiFrance, sans se résigner.

Qu'avez-vous pensé de ce contenu ?

--	--

Je suis satisfait

Je ne suis pas satisfait